

Recyclage Médical I

Références réglementaires :

Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage

Public visé :

Salarié ou demandeur d'emploi – Chef d'entreprise – Domaine maritime

Pré-requis :

- Visite médicale du service de santé des gens de mer à jour
- Etre titulaire du Médical 1 initial (à recycler tous les 5 ans)

Objectifs :

Acquérir les connaissances médicales nécessaires pour assurer des soins médicaux et prendre immédiatement les mesures efficaces en cas d'accident ou de maladie à bord, et ce, pendant le temps nécessaire pour que le blessé ou le malade soit pris en charge par une structure de soins médicalisés.

Méthodes mobilisées :

La formation pratique est réalisée sur mannequins et est encadrée par des sauveteurs agréés de postes de secours.

Modalités d'évaluation :

La session est validée après la participation à tous les exercices pratiques proposés.

Modalités pédagogiques :

<i>INTITULÉ</i>	<i>Heures</i>
Rappel des éléments vus lors des UV PSC1 et HPR du médical 1. Remise à niveau des gestes techniques de premier secours. Bilan des évolutions réglementaires	
<i>TOTAL</i>	<i>7H</i>

Durée du stage théorique : 7H

Coût de la formation : 105 €